

CARRELAGÉ

Référence

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE CARRELAGÉ

Cevisama

innover malgré tout

2010

DTU 52.2 :
pose collée en sols

Chantier :
carreaux sur carreaux

Art Céramique :
rétrospective et perspectives

Rénovation en opus romain

Dans cette maison datant du XIX^e siècle, les revêtements de sol du séjour devaient être rénovés. L'ancien revêtement étant conservé, une désolidarisation s'imposait. Les travaux ont été menés en milieu occupé, à un rythme soutenu et, à la clé, la pièce est métamorphosée.

La maison de ces particuliers réunit deux habitations anciennes. Le séjour est composé de deux pièces qui autrefois appartenaient chacune à une maison différente. Les sols sont habillés de carreaux de grès cérame porphyrés 10x10 cm datant des années cinquante, en damier brun et gris côté salle à manger, jaune moutarde côté salon. L'objectif des travaux est double : il s'agit d'une part d'uniformiser l'aspect des sols pour ces deux pièces qui n'en forment plus qu'une désormais, et d'apporter une solution réparatrice aux dégâts générés par une pose à joints très minces, sans désolidarisation périphérique ni fractionnement sur cette surface de près de 50 m².

La préparation du support

Les travaux se déroulent en milieu occupé. Afin de limiter les nuisances, les anciens sols seront conservés et la pose du nouveau revêtement sera donc désolidarisée de l'existant.

La première étape consiste alors à sonder les parties non adhérentes du revêtement et à éliminer les carreaux descellés du support. Le revêtement est ensuite scié à l'emplacement du futur joint de fractionnement. Un primaire est appliqué au rouleau sur la surface carrelée et les parties lacunaires sont comblées. Un ragréage autolissant dont le rôle est d'obtenir un sol parfaitement plan est réparti sur l'ensemble de la surface. Afin d'éviter que le ragréage

ne s'étende aux pièces adjacentes par sa fluidité, un cordon de silicone délimite la zone et obstrue les passages éventuels. Dès le séchage, les niveaux sont soigneusement contrôlés et l'emplacement du joint de fractionnement est matérialisé dans le ragréage. La natte de désolidarisation peut maintenant être installée. Elle se présente sous la forme d'une natte en polyéthylène pourvue de nervures entrecroisées, découpées en queue d'aronde et revêtue, sur la partie inférieure, d'un feutre non tissé. D'abord découpée en lés aux formats nécessaires, la natte est ensuite posée (feutre vers le bas) sur le support encollé à l'aide d'un mortier-colle de classe C2. Elle est ensuite soigneusement marouflée

afin de favoriser l'ancrage mécanique du feutre dans le mortier-colle.

Un profilé de fractionnement, choisi en inox pour des raisons esthétiques, est installé : il absorbera les mouvements éventuels au sein de la structure du revêtement. Les ailettes de fixation perforées sont noyées dans la colle pour optimiser l'ancrage. Le joint de fractionnement marque le point de départ de la pose du carrelage.

Un calepinage à respecter

C'est un grès cérame pleine masse à l'aspect de travertin qu'ont choisi les propriétaires. Quatre formats ont été assemblés pour créer un module : 60x60 cm, 45x45 cm et 15x15 cm auxquels a été associé un car-



© Schlüter-Systems

Les anciens sols présentait quelques dégâts : fissures dans les carreaux, décollements localisés. Mais ces désordres n'atteignaient pas la limite critique des 10 % requérant la dépose de l'ancien revêtement.

Conserver ou éliminer l'ancien revêtement ?

En rénovation, la pose collée de carrelage sur un ancien carrelage en sols de locaux P3 au plus est régie par un CPT (e-cahier du CSTB N° 3529_V2 de mai 2006, « Revêtements en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers-colles en rénovation de sols intérieurs dans les locaux P3 au plus »). Il inclut une étude préalable de reconnaissance du sol de la responsabilité du maître d'œuvre ou de l'entreprise s'il n'y a pas de maîtrise d'œuvre.

Ce document précise notamment que si la surface des parties avec défaut représente plus de 10 % de la surface totale de la pièce, la totalité du revêtement doit être déposée.

reau décoré en 30x30 cm. La natte est enduite de mortier-colle C2 au rythme de l'avancement et le dos des carreaux est largement beurré de façon à pratiquer un double encollage, rendu nécessaire par le format des carreaux. Les jonctions sol/murs sont équipées d'un

profilé périphérique destinés à absorber les mouvements verticaux éventuels. Des plinthes viendront garnir par la suite le bas des murs. Tous les joints entre carreaux, d'une largeur de 3 mm, sont remplis d'un mortier de jointoiement souple.

Ce séjour double communi-

que d'une part avec la cuisine et, d'autre part, avec le hall d'entrée de l'habitation revêtu de tomettes de terre cuite locale datant de l'époque de construction de la maison. La pose carreau sur carreau entraîne inévitablement une surépaisseur dans le séjour, sensible

notamment au passage vers la cuisine. Le problème a été résolu grâce à l'implantation d'un profilé de transition à pente modulée. Présentant une déclivité de 65 mm, il s'appuie sur trois jambages noyés dans le mortier-colle. De l'autre côté, au passage vers le hall d'entrée qui com-



Le revêtement est scié à l'emplacement du futur joint de fractionnement.



Les parties non adhérentes du revêtement ont été sondées. Les carreaux désolidarisés du support sont éliminés.



Les parties lacunaires sont comblées et un primaire est appliqué sur la surface à carrelé.



Lorsque le ragréage est sec, la natte de désolidarisation peut être posée sur le support préparé. Préalablement découpée aux dimensions souhaitées à l'aide d'un cutter, elle est collée sur le sol ragréé.

portait déjà une marche, le nez est protégé par un profilé en chêne dont l'ailette de fixation métallique est noyée dans le mortier-colle, sous les carreaux. L'astuce a consisté à habiller la contremarche d'une planche de bois conçue pour revêtir les terrasses. Sa belle

face, celle qui est rainurée pour limiter la glissance en extérieur, a été revêtue de colle et fixée sur la contremarche. C'est sa semelle, lisse, qui est devenue la face apparente et a été teintée

V.D.



Le joint de fractionnement a été implanté ; ses ailettes de fixation sont noyées dans le mortier-colle. Les alvéoles de la natte sont emplies de colle et le calepinage est mis en œuvre.



Le joint périphérique est articulé en deux parties et les ailettes sont maintenues dans le mortier-colle. Les angles sont traités par des découpes en biseau. Carreaux et plinthes dissimuleront l'ancrage du profilé.

Fiche d'identité du chantier :

Nature des travaux : rénovation, pose de carrelage sur ancien carrelage au sol d'un séjour, avec calepinage de quatre formats de carreaux

Maître d'ouvrage : particuliers

Lieu : Beauvais (60)

Mise en œuvre : Ent. artisanale Szymczyk

Durée des travaux : 6 jours

Produits utilisés : Schlüter-Systems (Ditra, Dilex-EP, Dilex-EK, Reno-Ramp) ; Desvres (mortier-colle C2 et mortier de jointoiement souple) ; Rex (grès cérame pleine masse collection Magistra, série Ebur Asper).



Le revêtement de sol terminé transforme totalement l'esthétique de la pièce et le calepinage des quatre formats permet d'éviter l'effet quadrillage généré par les joints.

© Schlüter-Systems